



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC

Question écrite n° 56792

## Texte de la question

M. Philippe Auberger appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des corps PEGC (professeurs d'enseignement général de collège) qui souhaitent la mise en place d'un dispositif de revalorisation de carrière, cela dans le but d'obtenir les mêmes perspectives de carrière que les professeurs certifiés. Les engagements ministériels de 1989 et en 1993 sur cette question n'ont pas été concrétisés puisque les PEGC n'ont toujours pas la possibilité d'accéder à l'indice terminal (782) ou à la hors-classe des certifiés, cela quel que soit le choix de carrière qu'ils aient effectué. Qu'en est-il des demandes formulées par les syndicats SNUipp/SNES/SNEP (FSU) lors de la réunion du 7 novembre 2000 avec la direction des personnels enseignants, les syndicats demandant notamment l'extinction de la classe normale des PEGC dans un délai de trois ans à compter du 1er septembre 2001 ainsi que l'extinction des corps PEGC en 2007. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre en la matière.

## Texte de la réponse

La réflexion menée sur le devenir de certains corps de personnels enseignants du second degré, placés en voie d'extinction, dont ceux des professeurs d'enseignement général de collège, est toujours en cours. Dans le cadre de ces travaux, une concertation est actuellement engagée avec les organisations représentatives des personnels afin d'examiner, d'une part, les conditions dans lesquelles sera mise en oeuvre la réforme statutaire des corps d'adjoints ou de chargés d'enseignement et, d'autre part, les améliorations qui pourraient être apportées aux perspectives de carrière des professeurs d'enseignement général de collège et des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Auberger](#)

**Circonscription :** Yonne (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56792

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 janvier 2001, page 385

**Réponse publiée le :** 12 février 2001, page 975